Séance publique du 15 novembre 2004

Délibération n° 2004-2245

commission principale :	déplacements et urbanisme
objet :	**Boulevard périphérique nord de Lyon - Marché de prestations de services pour l'exploitation de l'ouvrage - Approbation de l'avenant n° 3**
service :	Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 octobre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

A l'issue du rapport de la mission d'expertise demandée par monsieur le président après la résiliation de la concession du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) le conseil de Communauté, par délibération en date du 7 juillet 1998, avait retenu le choix d'un marché de prestations de services pour l'exploitation du BPNL.

Le marché conclu, au terme d'un appel d'offres européen, avec la société d'exploitation du périphérique de Lyon (Eperly) arrive à échéance au début du mois de mars 2005. Ce marché, d'une durée de six ans, a permis d'assurer une exploitation de l'ouvrage satisfaisante. Les prestations portent sur la sécurité et la gestion du trafic, la collecte des péages, la promotion de l'ouvrage, la maintenance des équipements et des matériels d'exploitation et celle de l'infrastructure.

Un premier avenant, notifié en juin 2000, avait étendu au tunnel sous Fourvière les prestations de sécurité du trafic pour une durée de neuf mois. Un deuxième avenant, notifié en novembre 2002, avait remplacé un des paramètres de la formule de révision dont l'Insee n'assurait plus la publication.

L'éventuel renouvellement de ce marché, la forme juridique du futur contrat et son périmètre sont des thèmes sur lesquels la réflexion est engagée depuis plusieurs mois. Une importante étude relative aux tunnels a été réalisée fin 2003, début 2004. Elle a porté sur l'état des tunnels sous la Croix-Rousse et sous Fourvière ainsi que sur leur exploitation et celle du BPNL.

Cette réflexion a abouti à confirmer, pour l'exploitation du BPNL, le périmètre actuel. Cette exploitation, présentement en régie sous la forme d'un marché de prestations de services, pourrait être poursuivie sous le même mode ou pourrait donner lieu à une délégation de service public sous forme de régie intéressée. Une délibération en ce sens sera prochainement présentée au Conseil, après avis de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL).

En tout état de cause, le calendrier prévisionnel de la procédure de passation de contrat n'est pas compatible avec l'échéance du marché précité. Il est nécessaire de prolonger la durée contractuelle de ce marché de dix mois. L'échéance du marché serait ainsi portée au début de janvier 2006.

Les prestations demandées au titulaire pour cette période resteront les mêmes (sécurité et gestion du trafic, collecte des péages, promotion de l'ouvrage, maintenance des équipements et des matériels d'exploitation, maintenance de l'infrastructure). Elles sont évaluées à la somme de 5 761 092,14 € HT et hors révisions, soit une augmentation de 14,73 % de la masse initiale du marché (période 1998-2005) ;

Vu le projet d'avenant n° 3 ;

Vu sa délibération en date du 7 juillet 1998 ;

Vu l'avis favorable et motivé de la commission d'appel d'offres en date du 22 octobre 2004 ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Accepte le projet d'avenant n° 3 au marché n° 990 681 B conclu avec Eperly pour l'exploitation du boulevard périphérique nord de Lyon.

2° - Autorise monsieur le président à le signer.

3° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits à ouvrir au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2005 - compte 611 500

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,